

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 22 MAI 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	36
Absents représentés	8
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT DEUX MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 mai 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA, Mme GAMBIASIO, MM. MAYET, MARCHAND (à partir du vote des comptes-rendu des débats), Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, Mmes KIROUANE, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, Sandrine BERNARD, M. RIVIERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par Josée RODRIGO
M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par Philippe BOUYSSOU (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Jeanne ZERNER
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Patricia GAMBIASIO
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Pierre GOSNAT
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Olivier BEAUBILLARD
Mme LE FRANC, conseillère municipale, représentée par Régis LECLERCQ
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Sandrine BERNARD

ABSENTE EXCUSEE

Mme MISSLIN, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE les comptes-rendu des débats des Conseil municipaux des 5 et 10 avril 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A1/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs du Hangar-Tremplin, des concerts à l'église et des concerts sandwichs programmés par le conservatoire municipal, de la médiathèque pour la saison 2014/2015, et du cinéma le Luxy pour la saison 2014/2015.

(34 voix pour et 10 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

A2/ FIXE pour 2014 la participation financière des familles par sortie familiale.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A3/ FIXE, à compter du 30 juin 2014 et jusqu'au 31 août 2014, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au public (Eté sportif, Si t'es sport), et à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs des activités sportives à la saison ouvertes au public (cartes Pass'sport, Animations sportives dans les quartiers, piscine municipale),

(34 voix pour et 10 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

B/ FIXE la liste des contribuables de la Commune susceptibles d'être désignés par le Directeur des services fiscaux pour siéger à la Commission communale des impôts directs.

(à l'unanimité)

C/ DESIGNER les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- Daniel Mayet
- Jeanne Zerner
- Pierre Chiesa
- Pierre Martinez
- Régis Leclercq

(40 voix pour et 4 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, RIVIERE Hervé)

1/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public.

(34 voix pour et 10 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, Hervé RIVIERE, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

2/ DECIDE d'acquérir au prix de quatre vingt huit mille euros (88.000 €), les lots de copropriété n° 37 et 59, d'une superficie utile de 30,88 m², sis 18 rue Pierre Galais à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n° 42.

(24 voix pour, 7 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, Hervé RIVIERE et 13 abstentions : BELABBAS Mehdy, PRAT Stéphane, VIVIEN Catherine, SABAIHI Sabrina, AIT AMARA Tariq, RODRIGO Josée, ZAVALLONE Romain, POLIAN Nicole, CHIESA Pierre, LESENS Evelyne, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

3/ SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour des travaux de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement situé rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

4/ APPROUVE la programmation 2014 des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers » pour les actions « *Espace Public Internet* » du quartier Pierre et Marie Curie et « *Femmes Autonomes* » portée par l'association Atout Majeur, SOLLICITE la Région Ile-de-France pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être accordées pour ces projets et PRECISE qu'une partie de la subvention, pour un montant de 20.000 €, correspondant à l'action « *Femmes autonomes* », sera reversée à l'association « Atout Majeur » et que cela fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 entre la Ville et l'association.

(à l'unanimité)

5/ MODIFIE la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012 décidant notamment l'extension du stationnement payant au Plateau et la mise en place d'une zone « très longue durée » sur le secteur Pierre et Marie Curie, en ce qui concerne la durée de la carte de résident de la zone « très longue durée », DIT que l'accès à la tarification résidentielle se fera via l'obtention d'une carte de résident, à renouveler tous les deux ans pour tous les secteurs ouverts à cette tarification, et PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 20 décembre 2012 précitée restent inchangées.

(43 voix pour et 1 abstention : Hervé RIVIERE)

6/ APPROUVE la convention avec l'Association Protectrice des Abeilles Ivryennes (APAI), pour une durée de trois ans, renouvelables, à compter du 1^{er} juin 2014, relative à la gestion des ruches de la Ville et à la sensibilisation à la biodiversité.

(à l'unanimité)

7/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à l'Université populaire du développement durable,

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

et DESIGNER Monsieur Stéphane PRAT comme représentant de la Ville au sein du comité de pilotage de l'Université populaire du développement durable.

(34 voix pour et 10 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

8A/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 5 juillet au 2 août 2014 et APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur et assurances) pour un montant prévisionnel de 15 000 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

8B/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un camion citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2014 et PRECISE que la Ville s'engage à rembourser à l'association précitée, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancée (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

9/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire entre les secteurs Barbusse et Makarenko concernant 12 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

10/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94 relative à l'organisation du projet « MicroOpéras ».

(à l'unanimité)

11/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec la Briqueterie - Centre de Développement Chorégraphique du Val-de-Marne, relative au projet chorégraphique *Music for 18 Musicians* sur une musique de Steve Reich.

(à l'unanimité)

12/ SOLLICITE auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile de France une subvention de 432,83 € dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques municipales, pour l'acquisition de 13 liseuses numériques pour un montant total de 865,67 € HT (1 057,69 € TTC) pour la bibliothèque-médiathèque de la Commune.

(à l'unanimité)

13/ APPROUVE le principe de l'accueil du dispositif de résidence de la réalisatrice Marina Deak au cinéma municipal Le Luxy, dans le cadre de l'aide à l'écriture de scénario de la Région Ile-de-France, AUTORISE le dépôt auprès de la Région Ile-de-France d'un dossier d'aide à l'écriture de scénario avec la réalisatrice Marina Deak et, en cas d'obtention par cette dernière de l'aide, le développement d'ateliers-rencontre dans le cadre de ce dispositif et SOLLICITE une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de ce projet.

(à l'unanimité)

14/ APPROUVE la vente de livres retirés de la Médiathèque d'Ivry, dans le cadre d'Ivry en Fête les 14 et 15 juin 2014, **FIXE** les prix de vente des livres de poche adulte et jeunesse, des albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse et des beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) et **DECIDE** de verser les recettes issues de la vente de livres au comité populaire du camp de Jalazone.

(38 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

15/ APPROUVE la convention organisationnelle avec le groupement de coopération sanitaire (GCS) « Laboratoire des Centres de Santé et hôpitaux d'Ile-de-France » fixant les modalités de coopération et d'échanges financiers entre la Ville et le GCS.

(28 voix pour et 16 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, BELABBAS Mehdy, PRAT Stéphane, VIVIEN Catherine, SABAIHI Sabrina, AIT AMARA Tariq, RODRIGO Josée, ZAVALLONE Romain, POLIAN Nicole, CHIESA Pierre, LESENS Evelyne)

16/

✓ **DECIDE**, à compter du 1^{er} juin 2014, la création des postes suivants : 1 poste d'éducateur des APS, 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe, et 3 postes d'attaché,

✓ **DECIDE**, à compter du 1^{er} juin 2014, la suppression des postes suivants : 2 postes de conseiller des APS, 2 postes de rédacteur, 6 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe, 5 postes de technicien paramédical de classe normale, 1 poste biologiste à temps complet, 1 poste de biologiste à temps non complet, 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe,

✓ **FIXE** l'effectif des emplois considérés,

✓ **DECIDE** la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité : 1 mois d'agent social 2^{ème} classe.

(43 voix pour et 1 abstention : Hervé RIVIERE)

17/ APPROUVE la convention d'objectifs 2014 à passer avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) pour le personnel communal et **PRECISE** que la Ville verse au CASC une subvention de 308 000 euros pour l'année 2014.

(43 voix pour et 1 abstention : Hervé RIVIERE)

18/ APPROUVE la proposition de reconduction du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2013, soit un montant mensuel de 220,64 €, **PRECISE** que les majorations de l'indemnité représentative de logement allouées aux instituteurs non logés déjà versées par la commune s'élèvent pour l'année 2013 à 1 274,91 €, et **RAPPELLE** sa volonté de voir l'Etat assumer seul cette charge financière.

(43 voix pour et 1 abstention : Hervé RIVIERE)

19/

✓ DECIDE, à compter du 1^{er} juin 2014, la création des postes suivants : 3 postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, 4 postes de rédacteurs, 1 poste d'animateur, 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, 10 postes d'agent de maîtrise,

✓ DECIDE, à compter du 1^{er} juin 2014, la suppression des postes suivants : 8 postes d'adjoint technique principaux de 1^{ère} classe, 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 2 postes d'adjoint administratif principaux de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 4 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

✓ FIXE l'effectif des emplois considérés.

(43 voix pour et 1 abstention : Hervé RIVIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 avril 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21h15

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. GOSNAT